

Programme de la Formation

Communication et relations presse des entreprises de maîtrise d'oeuvre en architecture, urbanisme, paysage

2 jours soit 14 heures de formation

DATE(S) ET LIEU(X)

Module : Communication et relations presse

Date(s) : lundi 9 décembre 2019 au mardi 10 décembre 2019

Lieu : Conseil Régional de l'Ordre des Architectes Bretagne - 1 Rue Marie Alizon 35000 Rennes

CONTEXTE GÉNÉRAL

#etsionparlaitdevous? : Savoir communiquer

Être publié, valoriser son travail, parler de son métier n'est pas réservé qu'aux agences internationales. Bien au contraire, communiquer y compris à l'échelle locale, devient une nécessité pour exister auprès des donneurs d'ordre publics ou privés.

Dédiée aux architectes, paysagistes, urbanistes, maîtres d'oeuvre, cette formation courte a pour objectif de décrypter le fonctionnement des médias (spécialisés et généralistes) et de maîtriser des outils pratiques pour mieux communiquer.

<https://chroniques-architecture.com/communication-des-architectes-premier-pas/>

PUBLIC CIBLE

Dirigeant/fondateur, responsable d'agence, chef de projet, salariés, professionnel indépendant dans le domaine de l'architecture, de l'urbanisme et du paysage...

L'intervenante

Journaliste et auteure spécialisée dans le domaine l'architecture, de la construction et de l'urbanisme, **Anne-Elisabeth Bertucci** collabore à différents médias généralistes et professionnels dont Le Moniteur du BTP, AMC, Les cahiers techniques du bâtiments, Ouest France.

Sensible aux questions sociales et environnementales, elle a publié plusieurs ouvrages aux éditions Ouest-France (20 Maisons sans chauffage, 20 Maisons à économie d'énergie) et La Martinière (Ils ont construit leur maison – récits d'auto-construteurs).

Membre du conseil d'administration de la Maison de l'architecture et des espaces en Bretagne, elle est également investie auprès de plusieurs associations de diffusion de la culture architecturale.

Module

Communication et relations presse

2 jours soit 14 heures de formation

DATE(S) ET LIEU(X)

Date(s) : lundi 9 décembre 2019 au mardi 10 décembre 2019, 09h00 - 12h30 / 14h00 - 17h30

Lieu : Conseil Régional de l'Ordre des Architectes Bretagne - 1 Rue Marie Alizon 35000 Rennes

OBJECTIF(S) PÉDAGOGIQUE(S)

- Maîtriser les relations avec la presse
- Elaborer une stratégie de communication auprès des médias
- Être présent sur les réseaux sociaux
- Construire un récit, l'art du storytelling

PROGRAMME

Phase 1

Mieux connaître la presse, maîtriser les enjeux de la ligne éditoriale, élaborer une stratégie de communication auprès des médias spécialisés.

Phase 2

Etre publié pour être vu : choix du sujet, proposition d'angles d'articles, élaboration d'outils dédié (Dossier et communiqué de presse, conférences, visite de chantier/projet ...)

Phase 3

Communication digitale : Etre présent sur les réseaux sociaux, oui mais lesquels et comment ?

BULLETIN DE PRÉ-INSCRIPTION

A retourner par courrier complété et accompagné des éléments mentionnés dans les conditions générales de vente à :
Gep'atlantique Bretagne & Pays de Loire 2, place Victor Mangin 44200 Nantes
07.64.07.34.41 - contact@gepatlantiqueformation.fr

FORMATION : Communication et relations presse des entreprises de maîtrise d'oeuvre en architecture, urbanisme, paysage

Module : Communication et relations presse

Date(s) : lundi 9 décembre 2019 au mardi 10 décembre 2019, 09h00 - 12h30 / 14h00 - 17h30

Lieu : Conseil Régional de l'Ordre des Architectes Bretagne - 1 Rue Marie Alizon 35000 Rennes

Durée : 2 jours soit 14 heures

Places limitées à : 12

PARTICIPANT (Coordonnées personnelles)

Nom : **Prénom :**

A ne compléter que lors d'une première inscription ou en cas de modification

Adresse :

Code postal : **Ville :**

Date de naissance : **Téléphone :**

E-mail personnel : *(E-mail personnel obligatoire pour l'envoi de l'attestation de formation)*

Ancienneté dans l'entreprise : **Numéro de sécurité sociale :**

Diplôme d'Etat d'Architecte DE/HMONP : Oui / Non **Architecte DPLG :** Oui / Non

Numéro personnel National d'Architecte :

Activité du stagiaire :

Mode d'exercice :

- Architecte
- Architecte expert
- Artisan
- Assistant administratif, RH
- Chargé de communication, développement
- Collaborateur non architecte
- Dessinateur, concepteur graphiste...
- Économiste
- Ingénieur
- Maîtrise d'ouvrage publique
- Paysagiste concepteur
- Professionnel de l'aménagement et de l'urbanisme
- Programmiste, AMO
- Service technique des collectivités
- Autre :

- Demandeur d'emploi
- Fonctionnaire d'état
- Fonctionnaire des collectivités territoriales
- Libéral
- Salarié
- Autre :

Prise en charge éventuelle de la formation :

- Fonds professionnels : Libéral
- Fonds professionnels : Salarié CIF
- Fonds professionnels : Salarié CPF
- Fonds professionnels : Salarié contrat pro
- Fonds professionnels : Salarié plan de formation
- Fonds professionnels : Pôle emploi
- Fonds propres
- Fonds publics : Agents (État, Collectivités ...)
- Fonds publics : Instances européennes
- Fonds publics : État
- Fonds publics : Conseils régionaux
- Fonds publics : Pôle emploi
- Fonds publics : Autres ressources publiques

Nom de l'organisme de prise en charge :

- Afdas - Délégation Centre-Ouest
- FAFIEC
- Pôle emploi - Plateforme PDL
- Pôle Emploi Bretagne - Plateforme Traitements Centralisés
- Autre :

Demande de subrogation : Oui / Non

ORGANISME / ENTREPRISE

Raison Sociale :

A ne compléter que lors d'une première inscription ou en cas de modification

Type d'entreprise : **Activité principale :**

Gérant(e) : **Fonction :**

Adresse :

Code postal : **Ville :**

Téléphone : **E-mail :**

Siret : **N° société d'architecture :** **Effectif dans l'organisme :**

Module 1 : Communication et relations presse		14h / 2 jours	
Coût pédagogique	Tarif inter entreprise	600,00 € HT / 720,00 € TTC €
	Demandeurs d'emploi (nous contacter pour recevoir un devis)	0,00 € HT / 0,00 € TTC €
TOTAL		 €

MODE DE PAIEMENT

Chèque Virement

En signant le bulletin d'inscription vous reconnaissez avoir pris connaissance des conditions générales de ventes joints.

DATE, SIGNATURE & CACHET

Conditions Générales de Vente

1 - Objet

Les présentes conditions générales s'appliquent à toutes les actions de formation organisées par le Gep'atlantique.

2 - Inscription

Toute inscription nécessite le **renvoi du bulletin d'inscription** dûment renseigné avant la date de début de stage, au Gep'atlantique.

Pour être prise en compte, la demande d'inscription doit être **accompagnée ou confirmée par le règlement par chèque** ou par virement du montant TTC correspondant, ou d'une lettre valant commande pour les administrations.

Le règlement par chèque est encaissé à l'issue de la formation mais vous pouvez, si vous le désirez, mentionner une date ultérieure d'encaissement, à réception de la prise en charge par exemple. **Sans cette mention contraire, le chèque sera automatiquement encaissé à l'issue de la session.**

Lorsque l'organisme gestionnaire des fonds de formation du stagiaire refuse, pour un motif quelconque, de prendre en charge les frais de l'action de formation, leur règlement incombe au stagiaire ou à l'administration.

3 - Obligations respectives des parties

Pour chaque inscription à une action de formation professionnelle, le stagiaire reçoit une convention de formation simplifiée accompagnée d'un devis, d'une fiche pédagogique et d'un dossier de prise en charge.

A l'issue de la prestation, une facture acquittée sera adressée au stagiaire, accompagnée des pièces justificatives (attestation de présence et attestation de fin de formation).

4 - Prix

Le prix hors taxes des actions de formation est celui figurant dans le catalogue des tarifs en vigueur au moment de l'inscription. La TVA au taux en vigueur lors du règlement, est à la charge du stagiaire.

5 - Modalités de paiement

Elles seront précisées dans la convention de formation.

6 - Report/Annulation

Du fait du Gep'atlantique :

Le Gep'atlantique se réserve la possibilité, en cas d'insuffisance de participants, de reporter ou d'annuler une session de formation. Dans ce cas, il informe le stagiaire dans les plus brefs délais. Au choix du stagiaire, le Gep'atlantique reporte l'inscription à la prochaine session de formation ou rembourse intégralement les sommes perçues. Le stagiaire ne peut prétendre à aucune indemnité pour quelques causes que ce soit du fait de l'annulation ou du report d'une session de formation.

Du fait du stagiaire :

Les demandes d'annulation confirmées par courrier postal, courrier électronique ou télécopies, reçues plus de 15 jours avant le début de l'action de formation, entraînent l'encaissement des frais d'inscription d'un montant égal à 30% du montant TTC de la prestation, sauf en cas de force majeure.

Les demandes d'annulation confirmées par courrier postal, courrier électronique ou télécopies, reçues moins de 15 jours avant le début de l'action de formation, ainsi que les demandes d'annulation ou d'absences survenues après le début de l'action de formation, entraînent l'encaissement des frais d'annulation d'un montant égal à 40% du montant TTC de la prestation, sauf en cas de force majeure.

De plus le Gep'atlantique, conformément aux dispositions de l'article L 920.9 du code du travail, se réserve la possibilité de retenir sur le coût total de l'action de formation, la fraction correspondant aux dépenses qu'il a effectivement exposées ou engagées en vue de la réalisation de ladite action de formation.

7 - Clause de confidentialité

Les informations collectées auprès des entreprises et des stagiaires individuels dans le cadre du bulletin d'inscription ne font l'objet d'aucune diffusion.

8 - Règlement des litiges

En cas de différend quant à l'exécution d'une action de formation, le Gep'atlantique et le stagiaire s'engagent à rechercher un règlement amiable. A défaut d'accord, le différend sera soumis à l'appréciation du Tribunal de Grande Instance de Nantes.